

Rencontre avec les associations

9 octobre 2025

Mise à jour 20/10/2025 – 24/11/2005

Les objectifs de la commune

L'équipe municipale, depuis le début du mandat, a affirmé sa volonté de soutenir et d'accompagner le développement de la vie associative sur son territoire, en favorisant le dynamisme social, culturel, sportif et citoyen. Elle a souhaité améliorer la partenariat associations / commune en recherchant la poursuite des mêmes objectifs :

- ❑ Favoriser l'épanouissement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte par les activités associatives, respectant les valeurs humaines de respect de l'autre et de bienveillance.
- ❑ Développer les activités en les tournant principalement en direction des Vindrynoises et Vyndrinois, en privilégiant la formation, et l'éducation des jeunes, en ouvrant l'accès aux activités au plus grand nombre.

Les actions en faveur des associations

- La désignation d'élus référents
- L'organisation annuelle du forum des associations
- L'attribution de subvention
- Un accès privilégié aux bâtiments communaux :
 - Des locaux mis à disposition gratuitement
 - La possibilité de réserver en priorité les salles des fêtes
 - Un tarif préférentiel pour les locations de salle
- Des outils de communication
- Un appui logistique

La désignation d'élus référents pour faciliter le échanges

- **Sport** : M. Jean-Michel Graviche (jm.graviche@wanadoo.fr)
- **Culture** : MME. Emmanuelle Chaboud (emmanuelle.chaboud-ac@orange.fr)
- **Solidarité et tourisme** : MME. Prescilia Hadjout (presciliahadjout@gmail.com)
 - **Scolaire** : MME. Anne-Marie Vivier-Merle (mairedeleguelesolmes@vindrysurturdine.fr)
- **Actions sociales** : M. Daniel Gaudon (daniel.gaudon@orange.fr)

Le forum des associations

Le forum des associations est organisé le premier week-end de septembre, en lien avec l'accueil des nouveaux habitants de la commune.

- Matinée : Forum
- Vers midi : Accueil nouveaux habitants

Lors du forum, des trophées ou récompenses sont remis aux associations et/ou membres d'associations, ayant réalisés des performances ou actions remarquables.

24 associations ont participé en 2025.

Un livret avec l'ensemble des associations participantes est mis à disposition des participants pendant le forum.

Organisation actuelle :

- Un courrier est envoyé aux associations au cours de l'été pour l'inscription au forum.

Organisation pour 2026 :

- Formulaire de demande d'inscription au forum à retirer sur le site internet ou à l'hôtel de ville.
- A envoyer avant le 31 juillet 2026 (mairie@vindrysurturdine.fr)



L'attribution des subventions

Deux nouveautés :

- ❖ Dossiers seront à retirer sur le site internet de la commune ou à retirer à l'hôtel de ville. Mise en ligne prévue la semaine prochaine.
<https://www.vindrysurturdine.fr/vindry-sur-turdine/associations/>
- ❖ Dossier à déposer au plus tard le vendredi 12 décembre 2025.

Modalité de dépôt du dossier de demande de subvention :

En mairie ou par mail à l'adresse : « mairie@vindrysurturdine » avec en objet « demande de subvention »

Calendrier prévisionnel :

- 1) Janvier 2026 : Examen des dossiers – Demandes éventuelles de précisions
- 2) 24 février 2026 : Vote du budget de la commune qui intègre l'attribution des subventions
- 3) Avant le 30 avril 2026 : Versement des subventions

Pour tout renseignement de nature administratif et financier : Sandra Magand, responsable du service Ressources internes (sandra.magand@vindrysurturdine.fr)

Composition des dossiers

Pas de changement.

Ne pas oublier de bien préciser l'objet de l'action subventionnée. En cas de recettes générées par la manifestation (inscription des participants à l'événement par exemple), bien les mentionner.

Accès privilégié aux bâtiments communaux 1/3: locaux mis à disposition gratuitement

Pour ces locaux communaux, les fluides et la maintenance des bâtiments sont pris en charge par les services de la mairie. Le ménage est effectué par la commune à l'exception du local de la chasse de St-Loup, du local poterie, de la Maison de la musique (hors parties communes), et des buvettes liées aux complexes sportifs et aux terrains de boules.

Les locaux affectés à l'usage exclusif d'associations :

LOCAUX CONCERNES

- Centre social
- Rez-de-chaussée du bâtiment Manificat
- Maison de la musique (hors salle des associations)
- Mille-club de Pontcharra
- Local chasse de Saint-Loup
- Complexes sportifs des Etangs et Roger Marduel et locaux associés (vélo...)
- Terrains de boules

UTILISATEURS

Centre social, ADMR, Le P'tit ponch (tarot)
Centre social (local poterie)
Double croche, RN 7 Big band, Union musicale
Amicale des sapeurs-pompiers
Société de chasse la Saint-Hubert
Associations sportives et écoles de la commune
Associations des boules

Les locaux partagés :

- Salles de réunion des mairies annexes
- Salle de réunion de la Maison de la musique
- Salle Jean Thimonier aux Olmes
- Salle Meggiolaro à Saint-Loup
- Petite salle des fêtes de Saint-Loup
- Salle de la Turdine
- Mille-club Dareizé

Ces locaux sont notamment utilisés pour des activités sportives, culturelles, par les anciens... avec par exemple les associations mou'n dance, EDSL, ASDO, OK Chorale, aide et amitié de Saint-Loup, Les Dés Gens Thé....

- Ces salles sont nettoyées le lundi, suite à leur utilisation le week-end, et sont ensuite louées le vendredi. Il est impératif qu'elles soient maintenues propres lors de leur utilisation en semaine pour être propres lorsqu'elles sont louées pour le week-end.

Accès privilégié aux bâtiments communaux 2/3: gratuité ponctuelle et réservation prioritaire

Des gratuités pour l'organisation de certains événements :

- Une utilisation par an pour l'organisation de kermesse et l'arbre de Noël par les associations scolaires
- Organisation de l'arbre de Noël des pompiers
- Une utilisation par an pour l'organisation des fêtes de village de Dareizé, Saint-Loup et Les Olmes
- La cour de l'école Jacques Prévert (Saint-Loup)
- La cour de l'école des Marais (Les Olmes)

Réservation prioritaire

Les associations ont la possibilité de réserver les salles communales avant l'ouverture de la location aux particuliers.

Calendrier pour la location prioritaire pour la période septembre 2026-juin 2027 :

1) Demande à adresser avant le 1^{er} avril 2026

2) Réponse aux demandes : le 30 avril

- ❖ Cela permet d'ouvrir la location aux particuliers à compter du 1^{er} mai, ce qui répond à une demande, notamment pour les personnes qui organisent des mariages.
- ❖ Point de vigilance pour les périodes très demandées (par exemple juin avec les fêtes des écoles et des compétitions sportives). La commune sera peut-être dans l'obligation d'étaler les réservations sur deux ou trois week-end.
- ❖ Attendre la confirmation de la mairie avant de prendre des engagements.

Accès privilégié aux bâtiments communaux 3/3: des tarifs préférentiels

➤ Un tarif préférentiel pour la première utilisation des salles communales

Il s'agit d'un tarif qui, en fonction des salles, est 3 à 7 fois moins cher que le tarif fixé pour les habitants.

➤ Une tarification simplifiée à compter du 1er janvier 2026

La précédente grille tarifaire datait de 2021.

- Harmonisation du montant des cautions.
- Simplification avec l'intégration dans les tarifs des prestations qui étaient individualisées : cuisine et salle de réchauffe pour la Commanderie et la salle Jean Thimonier, sono pour le mille-club de Dareizé, ménage pour la salle de la Turdine.
- Simplification avec la diminution du nombre de tarifs. Suppression des tarifs suivants : manifestation à but commercial, deuxième utilisation par une association (devient identique aux tarifs proposés aux habitants), vin d'honneur et belote.
- Harmonisation du tarif du jour supplémentaire à 50 ou 100 euros selon la taille des salles.
- Le tarif « autres » (non résident et entreprise) est désormais fixé au double du tarif habitant.

Les salles des fêtes et la buvette d'été

Tarif location de salle											
	Salle mise à disposition						Période de location	Caution	Association Première utilisation	Habitants et association à partir de deuxième utilisation	Autres utilisateurs
	Emplacement	Nom	Configuration	Surface (m2)	Capacité debout (pers.)	Capacité assises (pers.)					
Grandes salles	Pontcharra	Commanderie	Salle complète (dont hall 33 m2)	695	695	450	Du vendredi au lundi	1 000 €	200 €	800 €	1 600 €
	Saint-Loup	Meggiolaro	Grande salle	280	280	230			150 €	440 €	880 €
	Pontcharra	Turdine	Configuration unique	280	280	230			50 €	330 €	660 €
	Les Olmes	Jean Thimonier	Salle complète	233	233	173			60 €	420 €	840 €
	Les Olmes	Jean Thimonier	Grande salle	154	154	120			40 €	300 €	600 €
Petites salles	Saint-Loup	Meggiolaro	Petite salle	135	90	80	Du vendredi au lundi	500 €	50 €	160 €	Pas de location
	Dareizé	Mille-club	Bâtiment + sono	150	150				50 €	310 €	620 €
	Les Olmes	Jean Thimonier	Petite salle	79	79	53			40 €	240 €	480 €
	Pontcharra	Salle familiale	Configuration unique	78	78	50			Pas de location	70 €	Pas de location
Buvette d'été - Stade Roger Marduel							Journée	0	Gratuit	50 €	Pas de location

Fin location bâtiment Manificat – Usage des locaux

Arrêt de la prise des locations pour les salles Primevères et Gentianes (bâtiment Manificat)

➤ Se tourner vers les autres salles :

- Salle des associations (Maison de la musique)
- Salles de réunion dans les mairies annexes de Saint-Loup (deux salles), les Olmes (trois salles) et Dareizé (une salle).

Comme pour les autres salles, demandes à adresser à la mairie (cf. diapositive « vos interlocuteurs »)

Du bon usage des locaux

➤ Deux salles spécifiques du fait de leur utilisation pour la restauration scolaire (Jean Thimonier et mille-club Dareizé) :

- Exigence forte en terme de propreté et de rangement
- Présence de matériel qui ne peut pas être utilisé car réservé à la restauration.

➤ Respect des horaires, notamment pour les équipement sportifs et les buvettes. Heures de fermeture stade Marduel : du lundi au jeudi et le dimanche : 23 H 30 / Vendredi et samedi : 1 H 30.

➤ Laisser les accès libres aux locaux de nettoyage (stade Marduel notamment).

➤ Local de rangement du stade Roger Marduel : partagé entre plusieurs associations, le rangement est à la charge des associations.

➤ Utilisation friteuses : en extérieur uniquement et en posant un sol rigide type « gerflor » pour éviter de tacher le goudron.

➤ Eteindre les lampes, fermer les portes, baisser le chauffage.

Les salles ne sont accessibles que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une demande d'occupation validée par la commune.

L'usage du tabac

De nouveaux lieux extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer à compter du 1er juillet 2025 (Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025)

À partir du 1^{er} juillet 2025, il sera donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics ;
- plages bordant des eaux de baignade ;
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Ces mesures devraient contribuer à la disparition des mégots à proximité des salles

Outils de communication

Supports :

- L'agenda du site internet
- Panneau Pocket
- La page Facebook
- Instagram
- Le panneau lumineux du carrefour Jean Jaurès à Pontcharra
- Calendrier publié dans VIA (2 fois par an).

➤ **Le document à publier doit être transmis un mois avant l'événement.**

Publication :

- 15 jours avant l'événement sur le panneau lumineux et la page Facebook.
- Dès réception dans l'agenda du site internet.

Pour le panneau lumineux : contraintes particulières de format (police de caractère de taille suffisante, grande définition).

Lors de l'inscription aux **écoles et au péri et extra-scolaire**, le service enfance, jeunesse et culture donne des informations sur les associations qui proposent des activités aux enfants.

Site internet de la commune :

Penser à transmettre les informations pour mise à jour des données présentes sur le site.

Les services de la mairie orientent les familles qui souhaitent des informations sur les associations vers le site internet de la commune

Appui logistique

➤ Aide pour les événements :

Mise à disposition gratuite de tables, chaises, barnums et barrières.

Service BVE – Bâtiment Voirie Événementiel. Chef d'équipe : M. Cédric Laurent

Installation de mobilier, de barrières...

Problème lors de la location : saisir l'astreinte technique de la commune : 06 08 68 63 61.

➤ Mise à disposition photocopieur de l'hôtel de ville – NOUVEAU DISPOSITIF

- Instauration de créneaux horaires pour l'utilisation du photocopieur de l'hôtel de ville.
- Utilisation gratuite du photocopieur.
- Papier apporté par les associations.
- Photocopies faites par les associations.

Créneaux horaires proposés :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14 heures à 16 heures

Prévenir l'accueil pour l'ouverture de la porte, par téléphone (04 74 05 61 03) ou mail (mairie@vindrysurturdine.fr).

Vous pouvez téléphoner une fois arrivé devant la mairie.

➤ Un massicot peut également être mis à disposition.

Actualités - Divers

Salle de la Commanderie :

- Neutralisation de la cloison amovible.
- Etat de la toiture.

Etude sur les besoins des associations, des clubs et des écoles en matière de sport, et élaboration d'un programme.

Vos interlocuteurs

Pour présenter les projets, envisager des actions, échanger sur l'organisation de la vie associative à moyen terme

➤ Les élus référents

Pour publication facebook, agenda du site internet :

➤ Le conseiller municipal délégué à la communication : M. Didier Filet (filet.didier@gmail.com)

Pour s'informer du suivi d'un dossier, faire une observation sur un bâtiment, pour préparer la logistique d'un événement.

➤ Les services de la commune

- Subvention : Responsable ressources internes (sandra.magand@vindrysurturdine.fr)
- Location des salles : service SPUC (service population urbanisme citoyenneté) : (locationdesalles@vindrysurturdine.f)
- Entretien espaces verts : Chef équipe espaces verts (maxime.philippe@vindrysurturdine.fr)
- Bâtiment (défaut, problème de chauffage, d'étanchéité...), nettoyage salle de la Commanderie et salle Meggiolaro, organisation événements (déplacement de matériel, installation barnum...), demande de clés : technique@vindrysurturdine.fr (service bâtiment voirie événementiel : chef d'équipe Cédric Laurent).
- Mise à jour coordonnées, membres du bureau de l'association, site internet de la commune, publication dans VIA, panneau lumineux : Assistante de direction (eva.rolandine@vindrysurturdine.fr)
- Communication des actions dirigées vers l'enfance et la jeunesse pour affichage sur sites périscolaires : Responsable enfance jeunesse et culture : estelle.mamelli@vindrysurturdine.fr